



## Sgen-CFDT Alsace

305 avenue de Colmar BP 70955  
67029 STRASBOURG Cedex 1  
03.88.79.87.77  
67@sgen.cfdt.fr

## Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence  
68090 MULHOUSE Cedex  
03.89.31.86.66  
68@sgen.cfdt.fr

# Accès au corps des agrégés par listes d'aptitude. Compte-rendu CAPA des agrégés du 20 mars 2017.

## De la CAPA aujourd'hui à la CAPN en mai...

La CAPA des agrégés s'est réunie lundi 20 mars pour l'examen des candidatures pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Cette commission examine les candidatures dans l'Académie et fait remonter un certain nombre de dossiers au niveau national. Le choix définitif est effectué sous le contrôle de la Commission paritaire nationale qui se réunira du 17 au 19 mai 2017.

## En amont de la CAPA du 20 mars :

Le classement des candidats est établi par l'administration à partir d'un double avis du chef d'établissement et de l'IPR pour les enseignants affectés dans le secondaire. (très favorable/favorable/réserve /défavorable).

Le Ministère impose à chaque académie un contingentement du nombre de candidats proposés au niveau national. Pour l'Académie de Strasbourg, leur nombre est fixé cette année à 42, soit 3 de plus qu'en 2016. L'Académie de Strasbourg propose 43 candidats, le dernier l'étant au-delà du contingent (cf : tableau ci-joint pour les détails). Le nombre de promotions possibles au niveau national est de 337 contre 315 l'an dernier. Ceci impliquera seulement au final une dizaine de promotions environ pour l'Académie de Strasbourg. Autant dire que cette procédure reste illusoire pour la grande majorité des collègues, génère l'amertume et provoque parfois un certain désinvestissement après de nombreuses années sans promotions.

## Pendant la CAPA du 20 mars, les vérifications du Sgen-CFDT :

Nous interpellons les IPR présents en séance pour leur demander d'expliciter leurs choix, notamment lorsque nous constatons une incohérence entre l'avis formulé et la note pédagogique, lorsqu'il y a eu une dégradation de l'avis... Dans la pratique, il faut un avis très favorable de l'inspection et du chef d'établissement pour avoir une chance d'être proposé, mais à l'inverse, cet avis très favorable ne garantit aucunement d'être proposé. Le critère supplémentaire étant la présence d'un « rayonnement » « particulièrement intense au-delà de la salle de classe »... La qualité de la lettre de motivation est évidemment également prise en compte (ici il faut trouver le bon équilibre entre humilité et descriptif suffisamment étayé). Pour les collègues du supérieur, c'est le classement du Président de l'Université qui reste le critère essentiel.

## Des stats en vrac

Pour ce qui est du choix des 43 candidats proposés par l'Académie de Strasbourg, nous constatons que leur moyenne d'âge est de 54,5 ans, 9 d'entre eux seulement ayant moins de 50 ans. Ils sont 11 hommes et 32 femmes. Seuls 3 d'entre eux ne sont pas à la Hors Classe de leur corps. En moyenne, ils sont à l'échelon 7 de cette Hors Classe.

## Les positions du Sgen-CFDT lors de la CAPA 2017.

Les élus du Sgen-CFDT ont questionné l'administration sur ses choix, ont fait valoir la situation personnelle des collègues qui nous ont transmis leur dossier, ont demandé des comptes sur les choix opérés. Nous avons souligné la situation inégalitaire que créent encore les retards d'inspection et insisté sur la nécessité d'inspecter en priorité les collègues postulant à la liste d'aptitude afin de maximiser leurs chances. Nous déplorons le fait que les PLP soient une fois encore les parents pauvres de cette promotion avec seulement deux collègues qui font partie des proposés.

Nous avons argumenté à plusieurs reprises sur l'équilibre à trouver entre le critère scientifique (titulaire d'une thèse, biammissibilité) et le critère de l'engagement sur le terrain qui nécessite une mobilisation de tous les instants (en éducation prioritaire par exemple, mais pas uniquement !).

Au final, ce sont bien les corps d'inspection qui ont la main et qui justifient leurs choix en insistant sur les « services rendus » à l'institution et sur la capacité de « rayonnement », au-delà de leur établissement, des collègues sélectionnés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Très cordialement, les élus du Sgen-CFDT Alsace

**Sophie Reitzer, Pascal Simon, Marc Schumacher, Carine Etaix, Elisabeth Ritzenthaler, Pascal Kittel**